



TARIFS « LOCATION »
Espace culturel de la Conserverie
 Applicables au 1^{er} JANVIER 2023
 (Règlement et conditions d'applications en annexe)

+TARIFS « SALLE » Les salles sont louées vide de matériel	ORGANISATEUR		
	<i>St Gilles Croix de Vie</i>	<i>Extérieur</i>	<i>Professionnel</i>
SALLE N°1* - 546 m ²	210 €	315 €	1050 €
SALLE N°2* - 285 m ²	158 €	263 €	840 €
SALLE N°3* - 104 m ² < 4h00	53 €	116 €	315 €
	126 €	231 €	630 €
SCENE – 100 m ²	28 €	53 €	105 €
LOGES RDC + ETAGE – 90 m ²	40 €	60 €	80 €
CUISINE – 80m ²	105 €	210 €	315 €
CHAMBRE FROIDE – 15 m ²	21 €		

TARIFS « MATERIEL » Applicables à la journée et en TTC Voir conditions d'utilisation en annexe	ORGANISATEUR		
	<i>St Gilles Croix de Vie</i>	<i>Extérieur</i>	<i>Professionnel</i>
FORFAIT MOBILIER (tables, chaises, ...) De 0 à 100 personnes - à partir de 101 personnes + 40 € par tranche de 100 places supplémentaires	A partir De 63 €	A partir De 73.50 €	A partir De 84 €
FORFAIT TECHNIQUE 1 (salles 2 et 3) AG / REUNION / CONFERENCE / FORMATION Matériel utilisé à définir préalablement*	40 €	60 €	80 €
FORFAIT TECHNIQUE 2 AG / CONFERENCE Ne nécessitant pas ou très peu de montage Matériel utilisé à définir avec le régisseur présent	70 €	90 €	110 €
FORFAIT TECHNIQUE 3 Type SPECTACLE, THEATRE, CONCERT Mise en place technique légère Matériel utilisé à définir avec le régisseur présent	170 €	220 €	270 €
FORFAIT TECHNIQUE 4 Type SPECTACLE, THEATRE, CONCERT Mise en place technique importante Matériel utilisé à définir avec le régisseur présent	250 €	350 €	450 €
GRADINS Jauge maximum : 260	500 €	650 €	900 €
CHAISES SPECTACLES (x 100) + 60€ par tranche de 100 places	105 €	150 €	180 €
VAISSELLE	<i>Nettoyage par client Paiement de la casse</i>	Non	Non

TARIFS « PERSONNEL » Applicables à la journée (amplitude max 10h) et en TTC	ORGANISATEUR		
	<i>St Gilles Croix de Vie</i>	<i>Extérieur</i>	<i>Professionnel</i>
REGISSEUR TECHNIQUE SON, LUMIERE	105 €	133 €	158 €
Heure supplémentaire agent (si > 10h)	25 € heure / agent		



TARIFS « LOCATION »
Espace culturel de la Conserverie
 Applicables au **1^{er} JANVIER 2023**
(Règlement et conditions d'applications en annexe)

TARIFS « AUTRES » Applicables	ORGANISATEUR		
	<i>St Gilles Croix de Vie</i>	<i>Extérieur</i>	<i>Professionnel</i>
ORDURES MENAGERES	3,30 € ---- Sac de 110 L 7,20 €---- Sac de 240 L 10 €---- Container		
MENAGE FAIT PAR LA SALLE	75 € par espace utilisé		
INDEMNITE CASSE / DETERIORATION	A valeur de remplacement (neuf ou réparation sur devis ...)		
INDEMNITE TRI SELECTIF NON FAIT	75 € / jour d'exploitation		
INDEMNITE DEPASSEMENT HORAIRES	50 € / ¼ heure supplémentaire		
INDEMNITE MENAGE/NETTOYAGE NON FAIT	250 €		
INDEMNITE ANNULATION NON ANTICIPEE <i>Annulation sans frais jusqu'à 15 jours avant date de la manifestation (sauf motifs impérieux)</i>	120 €		

FORFAIT « LOTO » *A choisir avant la manifestation	ORGANISATEUR	
	<i>St Gilles Croix de Vie</i>	<i>Extérieur</i>
« PETIT LOTO » > SALLE n°1 (392 places / 98 tables)	420 €	630 €
« GRAND LOTO » > SALLE n°1 + n°2 (600 places disponibles)	630 €	945 €
<i>Le forfait inclus la mise à disposition du bar avec vitrines réfrigérées, la chambre froide, le matériel technique nécessaire et le montage de la salle par les régisseurs.</i>		
Nettoyage des espaces utilisés à faire par l'organisateur (le matériel nécessaire sera remis par le régisseur).		

FORFAIT « SALON, FOIRE » *évènement dont la nature nécessite un classement en type T avec dossier de sécurité à établir par l'organisateur	ORGANISATEUR		
	<i>St Gilles Croix de Vie</i>	<i>Extérieur</i>	<i>Professionnel</i>
Par jour d'exploitation (Vendredi/Samedi/Dimanche) <i>Toutes les salles</i>	315 €	525€	1270 €
<i>Le forfait inclus le montage et démontage des stands, l'électricité des stands, les tables, chaises, la sonorisation, la chambre froide) Nettoyage des espaces utilisés à faire par l'organisateur (le matériel nécessaire sera remis par le régisseur). Les frais de dossier de sécurité et du chargé de sécurité sont à la charge de l'organisateur.</i>			



TARIFS « LOCATION »
Espace culturel de la Conserverie
Applicables au 1^{er} JANVIER 2023
(Règlement et conditions d'applications en annexe)

ANNEXE A LA GRILLE DES TARIFS MUNICIPAUX DE LA CONSERVERIE

Principe général :

L'article L2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux recettes communales et les articles L 2125-1 et suivant du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, indiquent que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Les tarifs municipaux de l'espace culturel de la Conserverie sont donc fixés par le Conseil Municipal. Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises (TTC) et sont applicables à la journée sauf mentions contraires, en fonction des horaires prédéfinis lors de la réservation.

Règlement et conditions d'applications :

L'espace culturel de la Conserverie est disponible à la location, à destination des particuliers, des associations et/ ou des professionnels selon un calendrier établi à l'avance.

Préalablement à la location, les utilisateurs doivent remplir en ligne une demande de réservation selon la procédure en vigueur :

- une période de réservation du 1^{er} mars au 30 mars de l'année en cours pour des événements ayant lieu durant la période du 1^{er} septembre de l'année en cours à fin février de l'année suivante
- une période de réservation du 1^{er} septembre au 30 septembre de l'année en cours pour des événements ayant lieu durant la période du 1^{er} mars au 31 août de l'année suivante

Chaque demande devra indiquer 2 choix minimum de dates pour effectuer l'événement selon le calendrier fourni par le service compétent, faisant apparaître les disponibilités restantes après y avoir indiqué les dates « ville » et les manifestations récurrentes (*Est qualifiée de récurrente, une manifestation se déroulant sur un ou plusieurs jours, ayant un caractère culturel, touristique, humanitaire ou étant validée comme telle par les élus, selon son intérêt général pour la collectivité*).

Pour être retenue, la demande devra être complète. Les horaires et les besoins indiqués devront être les plus précis possible, le devis et les plannings étant établis sur ces informations. Les horaires d'arrivée et de départ ne seront modulables que jusqu'à 30 jours avant la date de manifestation.

En cas de doublon de date, l' élu référent arbitrera en dernier recours si les deux demandeurs n'ont pu se mettre d'accord entre eux.

Gratuité / Partenariat :

Les associations dont l'activité s'effectue à Saint Gilles Croix de Vie, bénéficient de deux gratuités par an, soit l'une en semaine, l'autre en week-end, soit deux en semaine (**sur le montant de la salle nue louée**).

A l'initiative de la collectivité, les associations peuvent bénéficier d'une convention de partenariat qui précisera la nature de ce partenariat et les éventuelles gratuités accordées.

Utilisation / Montage /Démontage/Nettoyage :

L'accès et l'utilisation de la salle se fait en présence du personnel de la salle. Le montage est réalisé en amont selon les directives fournies par l'organisateur lors de la demande de réservation ou d'une réunion avec un régisseur de la salle (plan de salle, plan de feu, fiches techniques, ...). Le démontage et nettoyage est à la charge de l'organisateur et/ou de ses représentants.



TARIFS « LOCATION »
Espace culturel de la Conserverie
Applicables au 1^{er} JANVIER 2023
(Règlement et conditions d'applications en annexe)

Service de sécurité incendie

Certaines manifestations nécessitent la présence d'agents SSIAP (sécurité incendie et assistance aux personnes). Dès lors que cette nécessité est établie par le régisseur de la salle, l'organisateur doit faire une demande auprès d'une société spécialisée pour assurer la présence d'un agent SSIAP sur toute la durée d'ouverture au public. Le personnel de la salle pourra fournir aux associations/professionnels une liste des prestataires proposant ces services.

L'organisateur devra fournir une attestation de la réservation du ou des agents au minimum 15 jours avant la date de manifestation.

Informations « Forfait »

FORFAIT LOTO : le choix d'utilisation (d'un ou deux salles) se fait à la réservation. En fonction du planning, et pour permettre la validation de la date, il est possible que l'association soit sollicitée pour le montage de la salle.

FORFAIT SALON/FOIRE : Activité nécessitant un dossier de sécurité et déclassement en type T et passage en commission de sécurité 2 mois avant la date minimum, à la charge de l'organisateur.

Informations « Gradins »

L'utilisation des gradins nécessitant un temps de montage et de démontage conséquents, l'installation sera soumise à la validation de la Direction Technique, en accord avec le planning de la salle.

N.B : Dans cette configuration, la jauge ne peut excéder 260 places.

Informations « Chaises Spectacles »

Les chaises en velours désignées comme « chaises de spectacles » ne peuvent être mise à disposition que pour des événements en configuration spectacle, pour lesquels la consommation de nourriture et de boissons (hors eau) n'est pas autorisée.